

## **AVERTISSEMENT RELATIF AU SABLE DE SILICE**

- **Risque de cancer et de maladies pulmonaires. Contient de la silice cristalline libre. Ne pas respirer la poussière, elle peut causer des affections pulmonaires à long terme. L'inhalation prolongée de silice cristalline peut causer, à long terme, des affections pulmonaires, dont la SILICOSE, une maladie pulmonaire progressive, invalidante et parfois fatale.**
- **Le CIRC a démontré que la silice cristalline inhalée, d'origine professionnelle, peut être cancérigène chez les humains. Les risques de dommages dépendent de la durée et du niveau de l'exposition. Éviter de créer de la poussière pendant la manipulation, l'utilisation ou l'entreposage du produit. Assujettir l'usage à une ventilation adéquate, propre à respecter les limites d'exposition recommandées.**
- **Ne pas utiliser aux fins de sablage à sec. Suivre les normes de santé et de sécurité de l'OSHA ou toute autre norme pertinente relative à la silice cristalline sous la forme de quartz. Consulter, avant ouverture de l'emballage, la fiche de données de sécurité disponible. Des résidus de produit pouvant subsister, tenir compte des avertissements de cette étiquette même pour des emballages vides.**